



PARQUET DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 janvier 2021

MOBILISATION POUR RENFORCER LA PREVENTION DES RIXES A PARIS

L'agression récente du jeune Yuriy le 15 janvier dernier a provoqué une vive émotion et a mis en évidence que des rixes continuent de se produire à Paris, avec un recours croissant à des armes blanches et des armes par destination (bâtons, béquilles, marteaux...). Dans ce contexte, il est apparu nécessaire à chacun des principaux acteurs impliqués dans la prévention et la répression des rixes, préfet de Police, Procureur de la République de Paris, Maire de Paris, Recteur de Paris, Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et maires d'arrondissement, de renforcer leur mobilisation.

Depuis 2010, la mobilisation des acteurs publics et de terrain autour de la prévention et de la lutte contre ces phénomènes s'est fortement développée: adoption en 2010 d'un plan bandes pour la préfecture de Police, création en 2016 d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) présidé par le Procureur de Paris. En 2018, à l'initiative de la Maire de Paris, l'ensemble des partenaires se sont concertés lors des États Généraux des rixes, aboutissant en février 2019 à une stratégie parisienne de prévention des rixes avec pour objectif de mieux prévenir, mieux intervenir et mieux accompagner les jeunes impliqués.

La mobilisation des différents acteurs, policiers, magistrats et fonctionnaires du parquet de Paris, personnels de l'éducation nationale, inspecteurs de sécurité et médiateurs de la Ville, services sociaux, éducateurs spécialisés, associations, familles, collectifs, habitants et jeunes a permis d'améliorer la réactivité et de mieux coordonner les actions en cas de tension, d'alerte ou de rixe et de mieux répondre aux passages à l'acte violents. En conséquence, le nombre de phénomènes de bandes est passé de 159 en 2016 à 83 en 2020.

Un dispositif local d'alerte (commissariat, Ville de Paris, maires d'arrondissement, associations de prévention spécialisée, Parquet de Paris) a par ailleurs été mis en place dans

chaque arrondissement. En 2020, ce dispositif a été activé 57 fois, permettant ainsi de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des cellules d'échanges d'informations nominatives sur les mineurs en difficulté (CENOMED) permettent la prise en charge sociale et éducative de mineurs.

Ce vendredi, la maire de Paris, le procureur de la République, le préfet de police de Paris, le recteur de Paris et la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse se sont réunis et ont réaffirmé leur engagement face à ce phénomène.

Il a ainsi été conjointement décidé de :

- Renforcer la prévention des rixes avec la multiplication des interventions des policiers spécialisés dans la prévention, des futurs policiers municipaux et des acteurs mobilisés par la Ville de Paris dans les collèges et lycées, et la mise en place d'actions de communication à destination des jeunes et des familles montrant les risques encourus ;
- Multiplier les échanges d'informations au quotidien au sein des instances partenariales afin de repérer les motifs de rixes, même minimes, pouvant être détectés au sein des établissements scolaires ou en dehors de ceux-ci. ;
- Réunir immédiatement les instances partenariales lorsqu'un événement important ou un signalement inquiétant est porté à la connaissance de l'un des partenaires ;
- Accentuer la visibilité sur l'espace public des forces de la police nationale et des agents de la Ville, et poursuivre le développement du plan de vidéoprotection sur les secteurs les plus concernés ;
- Mettre en œuvre des audits de sécurité, avec l'appui du service opérationnel de prévention situationnelle de la préfecture de Police, sur les sites les plus sensibles des rencontres entre bandes ;
- Réunir l'ensemble des partenaires de la stratégie parisienne de prévention des rixes dans les prochaines semaines afin de dresser un bilan des actions menées et travailler à la mise en œuvre de nouvelles pistes d'intervention ;
- Organiser des groupes de travail territorialisés permettant une prise en compte des problématiques de chaque arrondissement, notamment par l'organisation de GLTD par secteurs géographiques réunissant plusieurs arrondissements parisiens ;
- Accentuer, dans le cadre du GLTD, le suivi opérationnel des enquêtes marquantes, des poursuites et des mesures de sûreté suivies contre les auteurs des affrontements entre bandes afin de nourrir une analyse des situations à risques ;
- Proposer que cette stratégie de prévention des rixes puisse s'étendre aux villes de première couronne, en travaillant à une coordination des acteurs et en finançant des actions communes (éducatives, sportives, culturelles, etc) ;
- Renforcer les équipes mobiles de sécurité (EMAS) du Rectorat de Paris pour systématiser la formation des chefs d'établissement aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

Contacts presse :

Préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr

Parquet de Paris

Tél : 01 44 32 68 10

Mél : scom.parquet.tj-paris@justice.fr

Mairie de Paris

Tél : 01 42 76 49 61

Mél : presse@paris.fr

Rectorat de l'académie de Paris

Tél : 01 40 46 20 25

Mél : communication.sorbonne@ac-paris.fr